Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260305-NM050326DEL13-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 08
votants : 09

L'an deux mille vingt-cinq
le : cinq mars
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 19/02/2026

OBJET :
BERGER-LEVRAULT
MIGRATION VERS
WEMAGNUS

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, DANIEL Yoan, adjoints, LORAND Evelyne, BARBE Valérie (21h22), LEMEE Anne, RAULT Sonia, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

N° 2026-05/03-n° 13

ABSENTS : BILLARD Emmanuelle, ROUXEL Pascal (excusé), POLANE-TABART Valérie (excusée), DABOUDET Vincent (excusé), LEMEE Anne, RAULT Sonia.

SECRETAIRE de SEANCE : ROUXEL Dominique

Un pouvoir a été donné à LORAND Evelyne par BARBE Valérie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu de Berger-Levrault, prestataire informatique des logiciels métiers de la mairie.

Les logiciels vont évoluer dans une nouvelle gamme. Le principal changement de la version We Magnus porte sur l'hébergement sécurisé externe des données. Le pack privilège, contrat de 3 ans, s'élève à 1 712.50 € HT par an (remise de 50 % les 1ère et 2ème année et 40 % la 3ème). La proposition actuelle est valable jusqu'au 22 mars prochain.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette proposition pour pouvoir bénéficier des remises valables jusqu'au 22 mars 2026.

Après en avoir délibéré, avec 9 voix pour (dont 1 pouvoir)

- DONNE un avis favorable pour migrer dans cette nouvelle version.
- VALIDE la proposition de Berger-Levrault
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance — Dominique ROUXEL

Le Maire, — Olivier RIVALLAN